

**Procès-verbal du comité exécutif  
Centre de services scolaire des Navigateurs**

8<sup>e</sup> séance, 24<sup>e</sup> année

**Province de Québec  
Centre de services scolaire des Navigateurs  
Lévis**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 26 avril 2022 à 18 h, à distance Teams.

**Membres du comité exécutif présents :**

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif et parent d'un élève  
Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté  
Madame Ève Lapointe, présidente du CA (membre d'office) et parent d'un élève  
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté

**Membre du comité exécutif absent :**

Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant

**Membres du personnel administratif présents :**

Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale  
Madame Manon Robitaille, directrice des Services des ressources humaines (points 1 à 2.2)  
Madame Amina Sai, directrice par intérim des Services des ressources matérielles (points 2.3 jusqu'à la levée de la séance)  
Monsieur Pierre Gaumont, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications (point 2.3 seulement)

**1.0 PRÉLIMINAIRES**

**1.1 Mot de bienvenue**

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif, souhaite la bienvenue aux membres.

**1.2 Ouverture de la séance extraordinaire**

Madame Ève Lapointe propose l'ouverture de la séance extraordinaire du comité exécutif du 26 avril 2022 à 18 h.

**1.3 Vérification de la légalité de la séance**

**1.3.1 Avis de convocation**

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

**1.3.2 Quorum**

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

**CEX-21-22-044**

**1.4 Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Carl Lavoie et résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

# Procès-verbal du comité exécutif

## Centre de services scolaire des Navigateurs

### 1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
  - 1.3.1 Avis de convocation
  - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux du comité exécutif
  - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2022
  - 1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 avril 2022
  - 1.5.3 Suivi aux procès-verbaux
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

### 2.0 Décisions

- 2.1 Orientations générales relatives aux matières à négocier localement – Syndicat représentant le personnel enseignant
- 2.2 Orientations générales relatives aux matières à négocier localement – Syndicat représentant le personnel professionnel
- 2.3 Mandat d'achat d'imprimantes et de multifonctions 2022-8065-50 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Adhésion
- 2.4 École Notre-Dame-d'Etchemin – Pavillon Maria-Dominique – Rénovations sur plusieurs composants du bâtiment – Adjudication de contrat
- 2.5 École secondaire Pamphile-Le May – Remplacement de systèmes CVCA – Adjudication de contrat
- 2.6 École La Martinière – Travaux d'aménagement (maternelles 4 ans) – Adjudication de contrat
- 2.7 École Saint-Louis-de-France – Rénovation partielle de toitures, travaux divers et mise aux normes électriques – Adjudication de contrat
- 2.8 École La Martinière – Réfection complète de l'enveloppe extérieure – Adjudication de contrat
- 2.9 Services des ressources matérielles – Services spécialisés en hygiène et salubrité (contrat 2 ans) – Adjudication de contrat
- 2.10 Services des ressources matérielles – Services spécialisés en hygiène et salubrité (contrat 3 ans) – Adjudication de contrat
- 2.11 École secondaire Champagnat – Rénovation de la couverture de toit plat et ajout d'un échangeur d'air secteur gymnase – Adjudication de contrat

### 3.0 Information

Aucun point.

### 4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des membres

### 5.0 Levée de la séance

**ADOPTÉE** à l'unanimité

### 1.5 Adoption des procès-verbaux du comité exécutif

**CEX-21-22-045**

#### 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2022

*ATTENDU* l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

## **Procès-verbal du comité exécutif Centre de services scolaire des Navigateurs**

**ATTENDU** que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 mars 2022 a été remis à tous les membres du comité exécutif dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Ève Lapointe et résolu :

**DE** dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 mars 2022 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**CEX-21-22-046**

### **1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 avril 2022**

**ATTENDU** l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** que le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 5 avril 2022 a été remis à tous les membres du comité exécutif dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Carl Lavoie et résolu :

**DE** dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 5 avril 2022 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

### **1.5.3 Suivi aux procès-verbaux**

Un suivi aux procès-verbaux est fait.

### **1.6 Correspondance**

Aucune correspondance.

### **1.7 Interventions du public et période de questions**

Aucune intervention.

**CEX-21-22-047**

### **PROPOSITION DE HUIS CLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Carl Lavoie et résolu :

**QUE** les membres du comité exécutif siègent à huis clos pour discuter des points 2.1 – Orientations générales relatives aux matières à négocier localement – Syndicat représentant le personnel enseignant et 2.2 – Orientations générales relatives aux matières à négocier localement – Syndicat représentant le personnel professionnel.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

Il est 18 h 01.

**Procès-verbal du comité exécutif  
Centre de services scolaire des Navigateurs**

**CEX-21-22-048**

**PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Carl Lavoie et résolu :

**QUE** les membres du comité exécutif siègent à nouveau en séance publique.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

Il est 18 h 18.

**2.0 DÉCISIONS**

**CEX-21-22-049  
SRH**

**2.1 Orientations générales relatives aux matières à négocier localement – Syndicat représentant le personnel enseignant**

**ATTENDU** la recommandation de la directrice des Services des ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Ève Lapointe et résolu :

**QUE** les orientations générales relatives aux matières à négocier localement avec le syndicat représentant le personnel enseignant du Centre de services scolaire des Navigateurs soient acceptées telles que présentées aux membres du comité exécutif.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**CEX-21-22-050  
SRH**

**2.2 Orientations générales relatives aux matières à négocier localement – Syndicat représentant le personnel professionnel**

**ATTENDU** la recommandation de la directrice des Services des ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Carl Lavoie et résolu :

**QUE** les orientations générales relatives aux matières à négocier localement avec le syndicat représentant le personnel professionnel du Centre de services scolaire des Navigateurs soient acceptées telles que présentées aux membres du comité exécutif.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**CEX-21-22-051  
SRTIC**

**2.3 Mandat d'achat d'imprimantes et de multifonctions 2022-8065-50 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Adhésion**

**ATTENDU** que le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel que celui offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

**ATTENDU** que le ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre de la suite des règles d'investissement de la mesure 50760, a mandaté l'organisme CAG pour mener une collecte d'informations auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux;

**ATTENDU** que la mesure 50760 exige que les achats soient effectués en participant à un achat regroupé;

**ATTENDU** que le montant spécifié au mandat d'achat à commande est une approximation des besoins, soit une valeur de 200 000 \$ peut varier d'un maximum de 10 %;

**Procès-verbal du comité exécutif  
Centre de services scolaire des Navigateurs**

**ATTENDU** que le mandat d'achat d'imprimantes et multifonctions confié au CAG est d'une durée de 3 ans au total;

**ATTENDU** que la dirigeante d'organisme, madame Esther Lemieux, autorise le contrat à commandes attribué à un ou plusieurs fournisseurs retenus, dont le prix soumis n'excède pas plus de 10 % le prix le plus bas (Art. 43 al. 2 du *Règlement sur les contrats en technologie de l'information*) afin d'optimiser nos investissements en formation et en outils de gestion sur les équipements acquis au mandat précédent;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Carl Lavoie et résolu:

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adhère au regroupement d'achat d'imprimantes et multifonctions du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) 2022-8065-50, pour un montant d'environ 200 000 \$, et ce, pour une durée de 3 ans;

**QUE** le CSSDN autorise monsieur Pierre Gaumont, responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, à agir comme représentant du CSSDN concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre du mandat;

**QUE** le responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumont, soit autorisé à signer tout document ou toute autorisation découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**CEX-21-22-052  
SRM**

**2.4 École Notre-Dame-d'Etchemin – Pavillon Maria-Dominique – Rénovations sur plusieurs composants du bâtiment – Adjudication de contrat**

**ATTENDU** l'appel d'offres public AO220217-50 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de travaux pour les rénovations sur plusieurs composants du bâtiment pour l'École Notre-Dame-d'Etchemin – Pavillon Maria-Dominique;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions réalisée le 31 mars 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

**ATTENDU** l'analyse de toutes les offres effectuées par la firme d'architectes, Atelier Guy architectes.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Ève Lapointe et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Construction Mafranc inc.*, le contrat de travaux de construction en vue des rénovations sur plusieurs composants du bâtiment pour l'École Notre-Dame-d'Etchemin – Pavillon Maria-Dominique, pour un montant de 1 122 000 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif**  
**Centre de services scolaire des Navigateurs**

**CEX-21-22-053**  
**SRM**

**2.5 École secondaire Pamphile-Le May – Remplacement de systèmes CVCA – Adjudication de contrat**

**ATTENDU** l'appel d'offres public AO220315-51 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de travaux pour le remplacement de systèmes CVCA pour l'École secondaire Pamphile-Le May;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions réalisée le 12 avril 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

**ATTENDU** l'analyse de toutes les offres effectuées par la firme d'architectes, Diane Gervais architecte.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Pierre-Marc Doyon et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Construction JC-7 inc.*, le contrat de travaux de construction en vue de travaux pour le remplacement de systèmes CVCA pour l'École secondaire Pamphile-Le May, pour un montant de 730 777 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**CEX-21-22-054**  
**SRM**

**2.6 École La Martinière – Travaux d'aménagement (maternelles 4 ans) – Adjudication de contrat**

**ATTENDU** l'appel d'offres public AO220314-56 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de travaux d'aménagement pour les maternelles 4 ans, pour l'École La Martinière;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions réalisée le 4 avril 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

**ATTENDU** l'analyse de toutes les offres effectuées par madame Marie-Ève Gagné, technicienne en architecture pour les services des ressources matérielles.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Carl Lavoie et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Jim construction inc.*, le contrat de travaux de construction en vue de travaux d'aménagement pour les maternelles 4 ans, pour l'École La Martinière, pour un montant de 137 600 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif  
Centre de services scolaire des Navigateurs**

**CEX-21-22-055  
SRM**

**2.7 École Saint-Louis-de-France – Rénovation partielle de toitures, travaux divers et mise aux normes électriques – Adjudication de contrat**

**ATTENDU** l'appel d'offres public AO220321-57 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de travaux de rénovation partielle de toitures, de travaux divers et de mise aux normes électriques, pour l'École Saint-Louis-de-France;

**ATTENDU** l'ouverture de la seule soumission reçue, réalisée le 11 avril 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

**ATTENDU** l'analyse de la seule soumission reçue effectuée par la firme d'architectes, DG3A architectes;

**ATTENDU** l'autorisation de la dirigeante de l'organisme public.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Pierre-Marc Doyon et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Construction Mafranc inc.*, le contrat de travaux de construction en vue de travaux de rénovation partielle de toitures, de travaux divers et de mise aux normes électriques, pour l'École Saint-Louis-de-France, pour un montant de 721 000 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**CEX-21-22-056  
SRM**

**2.8 École La Martinière – Réfection complète de l'enveloppe extérieure – Adjudication de contrat**

**ATTENDU** l'appel d'offres public AO220315-52 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de travaux de réfection complète de l'enveloppe extérieure, pour l'École La Martinière;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions réalisée le 14 avril 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

**ATTENDU** l'analyse de toutes les offres effectuées par la firme d'architectes, GLCRM architectes inc.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Ève Lapointe et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Dalcon inc.*, le contrat de travaux de construction en vue de travaux de réfection complète de l'enveloppe extérieure, pour l'École La Martinière, pour un montant de 1 868 000 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif  
Centre de services scolaire des Navigateurs**

**CEX-21-22-057  
SRM**

**2.9 Services des ressources matérielles – Services spécialisés en hygiène et salubrité (contrat de 2 ans) - Adjudication de contrat**

**ATTENDU** l'appel d'offres public AO220314-54 réalisé par les Services des ressources matérielles, afin d'obtenir des soumissions sous enveloppes cachetées pour des services en hygiène et salubrité (entretien ménager) pour divers établissements du Centre de services scolaire des Navigateurs, et ce, d'une durée de 2 ans;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions réalisée le 19 avril 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

**ATTENDU** l'analyse de toutes les offres effectuée par madame Christine Maltais, agente d'administration pour les services des ressources matérielles;

**ATTENDU** l'autorisation de la dirigeante de l'organisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Ève Lapointe et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Derko Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École Desjardins (lot #2), pour un montant de 214 724,26 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 2 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Derko Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École du Grand-Voilier (des Hirondelles) et (du Saint-Laurent) (lot #3), pour un montant de 371 014,50 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 2 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Maintenance Euréka Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École Belleau ainsi qu'à l'École Gagnon (lot #4), pour un montant de 252 491 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 2 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Derko Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École Notre-Dame (lot #8), pour un montant de 171 180,44 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 2 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Derko Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École de la Rose-des-Vents (lot #9), pour un montant de 187 186,06 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 2 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**CEX-21-22-058  
SRM**

**2.10 Services des ressources matérielles – Services spécialisés en hygiène et salubrité (contrat de 3 ans) - Adjudication de contrat**

**ATTENDU** l'appel d'offres public AO220308-44 réalisé par les Services des ressources matérielles, afin d'obtenir des soumissions sous enveloppes cachetées pour des services en hygiène et salubrité (entretien ménager) pour divers établissements du Centre de services scolaire des Navigateurs, et ce, d'une durée de 3 ans;



## **Procès-verbal du comité exécutif Centre de services scolaire des Navigateurs**

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions réalisée le 19 avril 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

**ATTENDU** l'analyse de toutes les offres effectuée par madame Christine Maltais, agente d'administration pour les services des ressources matérielles;

**ATTENDU** l'autorisation de la dirigeante de l'organisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Ève Lapointe et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Chap Alliance inc.*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École secondaire de l'Horizon (lot #1), pour un montant de 416 200 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Derko Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École Notre-Dame-d'Etchemin (pavillon Maria-Dominique) (lot #2), pour un montant de 220 971 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Maintenance Euréka Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés au Centre Multiservices (lot #4), pour un montant de 119 048 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Derko Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École des Petits-Cheminots et du Centre d'éducation des adultes des Navigateurs de Charny (lot #5), pour un montant de 212 113,14 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Derko Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École Saint-Louis-de-France (lot #6), pour un montant de 400 643,95 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Maintenance Euréka Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École Saint-Dominique et le Pavillon Jean-XXIII (lot #7), pour un montant de 459 917 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Chap Alliance inc.*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École Pointe-Lévy et au Centre de formation professionnelle de Lévis (lot #9), pour un montant de 1 199 985 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Derko Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École de l'Auberivière (lot #11), pour un montant de 323 184,38 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Maintenance Euréka Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École de l'Étoile (lot #13), pour un montant de

## **Procès-verbal du comité exécutif Centre de services scolaire des Navigateurs**

332 103 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Maintenance Euréka Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École Plein-Soleil (lot #14), pour un montant de 332 456 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Maintenance Euréka Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École de la Clé-du-Boisé (lot #15), pour un montant de 307 132 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Maintenance Euréka Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École des Sentiers (lot #17), pour un montant de 442 658 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Maintenance Euréka Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École Caravelle Dosquet (lot #19), pour un montant de 133 405 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Maintenance Euréka Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'École Caravelle Saint-Flavien (lot #20), pour un montant de 201 435 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**CEX-21-22-059**  
**SRM**

### **2.11 École secondaire Champagnat – Rénovation de la couverture de toit plat et ajout d'un échangeur d'air secteur gymnase - Adjudication de contrat**

**ATTENDU** l'appel d'offres public AO220318-34 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de la rénovation de la couverture de toit plat et de l'ajout d'un échangeur d'air secteur gymnase, pour l'École secondaire Champagnat;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions réalisée le 26 avril 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

**ATTENDU** l'analyse de toutes les offres effectuée par la firme d'architecture DG3a | architectes.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Pierre-Marc Doyon et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Construction Couture & Tanguay inc.*, le contrat de travaux de construction en vue de la rénovation de la couverture de toit plat et de

**Procès-verbal du comité exécutif  
Centre de services scolaire des Navigateurs**

l'ajout d'un échangeur d'air secteur gymnase, pour l'École secondaire Champagnat, pour un montant de 1 049 275 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

**QUE** la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**3.0 INFORMATION**

Aucun point.

**4.0 QUESTIONS DIVERSES**

**4.1 Questions et messages des membres**

Aucune question et aucun message.

**CEX-21-22-060**

**5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Ève Lapointe et résolu :

**D'ADOPTER** la levée de la séance à 18 h 35.

**ADOPTÉE** à l'unanimité



---

Ève Lapointe  
Présidente



---

Sandra Cauchon  
Secrétaire générale